

LE PROJET

PARITÉ & INCLUSION

L'éducation à la citoyenneté vise à **encourager l'action citoyenne et politique en favorisant l'engagement pour le vivre-ensemble et la recherche collective de réponses aux problématiques de la société des jeunes** du territoire.

Dans le cadre du projet éducatif de territoire de la CAPG ainsi que des objectifs du label 100% Education Artistique et Culturelle en Pays de Grasse et du déploiement de la politique publique relative à l'Égalité entre les femmes et les hommes, trois services se sont réunis pour proposer le 1er Juin 2024, sur la commune de Saint-Vallier-de-Thiery, la Journée intercommunale des Conseils Citoyen.nes Municipaux.

Ce projet a été inscrit à la programmation nationale "Objectif Mixité" soutenu par le Président, Jérôme VIAUD.



TROIS SERVICES MOBILISÉS EXPLIQUENT

Ressources humaines

Egalité femmes - hommes

Les collectivités doivent répondre aux obligations juridiques et aux directives du nouveau Plan interministériel "Égalité pour toutes et tous 2024 - 2027".

À cet effet, elles doivent proposer des plans d'actions pour inciter chacun.e, individuellement ou collectivement, à agir pour une égalité réelle et effective auprès de ses agent.es et proposer une offre de services inclusive au public accueilli. L'éducation permet de construire une culture commune et partagée et de mesurer les atouts et la nécessité d'agir pour plus d'inclusion, de diversité et de mixité dans les instances de démocratie.

Affaires culturelles 100% EAC

Le label 100% EAC, obtenu par la CAPG en 2022, valorise un engagement et une stratégie pour parvenir à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle pour tous les habitants du Pays de Grasse, dès leur plus jeune âge. Pour cela, la direction des affaires culturelles travaille en transversalité avec les autres services de la CAPG, notamment la Direction Jeunesse et Sports, pour développer des actions auprès des jeunes et la Direction Ressources humaines Égalité F-H pour proposer des projets culturels en lien avec la mixité.

Jeunesse et Sports

Par le biais des loisirs, le service Jeunesse et Sports de la CAPG a choisi de promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons au sein de ses accueils de loisirs afin de déconstruire les stéréotypes qui se mettent en place dès le plus jeune âge et qui influent sur la manière dont les garçons et les filles construisent, au fil des ans, leur identité.

Ces opportunités, en terme de développement de liens sociaux, participent et contribuent à l'épanouissement physique et intellectuel des enfants.

RETOURS

UN ATELIER CRÉATIF ET INSPIRANT

“Cultivons l'arbre de l'égalité et de l'inclusion en Pays de Grasse”, était une fresque créative et participative proposée aux enfants. La définition commune et partagée de termes et de concepts explicitant les principes de l'égalité et de l'inclusion. Ensuite a été évoquée, la déclinaison concrète de ces concepts au sein des instances de démocratie ainsi que dans toutes les sphères de la vie privée et publique.

À l'instar des principes de la démocratie participative, tous les enfants ont été questionnés : “ **Selon vous, que feriez vous pour favoriser l'égalité, la mixité et l'inclusion à la maison, à l'école, dans la rue, et ainsi éviter les discriminations ?** ”

Dans un premier temps, chaque groupe a cherché à définir les termes : mixité, inclusion, discrimination, parité et égalité. Ensuite, chacun.e a écrit sur des feuilles colorées ses idées, ses projets, ses envies, ses folies. Des pistes à exploiter seul.e, en groupe, au sein de leur Conseil Citoyen Communal et des idées à suggérer aux élu.es du territoire du Pays de Grasse.

Les enfants ont adoré l'atelier, très fiers de la richesse des idées et se sont dit : “ Et pourquoi pas réunir l'ensemble des Conseils pour le faire ensemble ! ”

EN QUELQUES CHIFFRES

- **1 journée** thématique
- **3 animateur.trices** dédié.es à l'égalité pour toutes et tous et plus largement
- **20 professionnel.les**
- **3 services** mobilisés
- **80 jeunes accueilli.es en atelier**
- **5 concepts** clairement définis
- **7 Conseils Citoyen.nes Municipaux des Jeunes mobilisés** : Auribeau, Grasse, Mouans-Sartoux, Pégomas, Peymeinade, Saint-Vallier-de-Thiery et Séranon.
- **Plus de 60 idées et projets** proposés par les jeunes du Pays de Grasse



JURIDIQUE

La législation française impose des obligations strictes de parité dans les Conseils Citoyens pour garantir une représentation équilibrée entre hommes et femmes. Cela inclut :

- **Représentation Équilibrée** : Les Conseils doivent être composés d'un nombre égal de femmes et d'hommes. Référence juridique : Article 7 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
- **Sélection et Désignation** : Les procédures de sélection doivent assurer la parité, favorisant un équilibre entre les sexes. Référence juridique : Article L. 2143-1 du Code général des collectivités territoriales (modifié par la loi n° 2014-173).

Respecter ces obligations aide les élus locaux à promouvoir l'égalité des sexes et à renforcer la démocratie participative, assurant une gouvernance inclusive et représentative.



Extraits fournis à titre d'exemple, liste non exhaustive

REMERCIEMENTS

Pour la CAPG : Frédérique KLOUMAN - Patricia MERCHIER - Cédric ALLARD - Rachel LUKAS Service Jeunesse et sports - Laurent POUPPEVILLE - Noémie MALAMAIRE Direction Affaires Culturelles - Vera TARCZYLO-HEIDTMANN Service Juridique.